

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-147 du 3 Mai 1982

Chargeant le Camarade Armand MONTEIRO
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce pour compter du
3 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

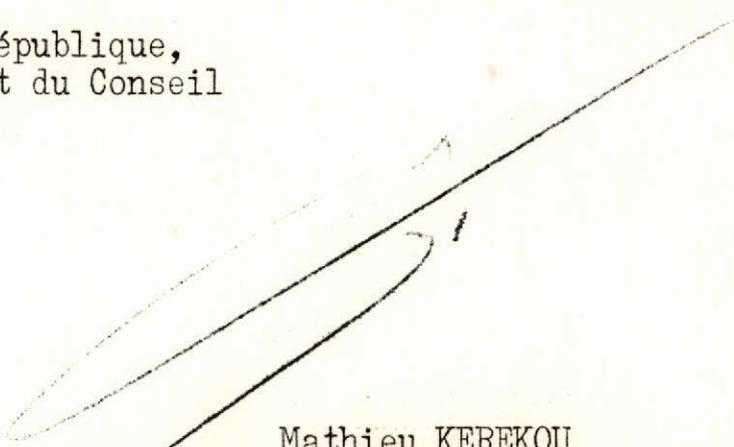
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Mai 1982, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique assurera l'intérim du Ministre du Commerce pendant
l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 3 Mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2 MC-
MESRS 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONRPI-Gde. Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-